

Charge de la dette et trésorerie de l'État

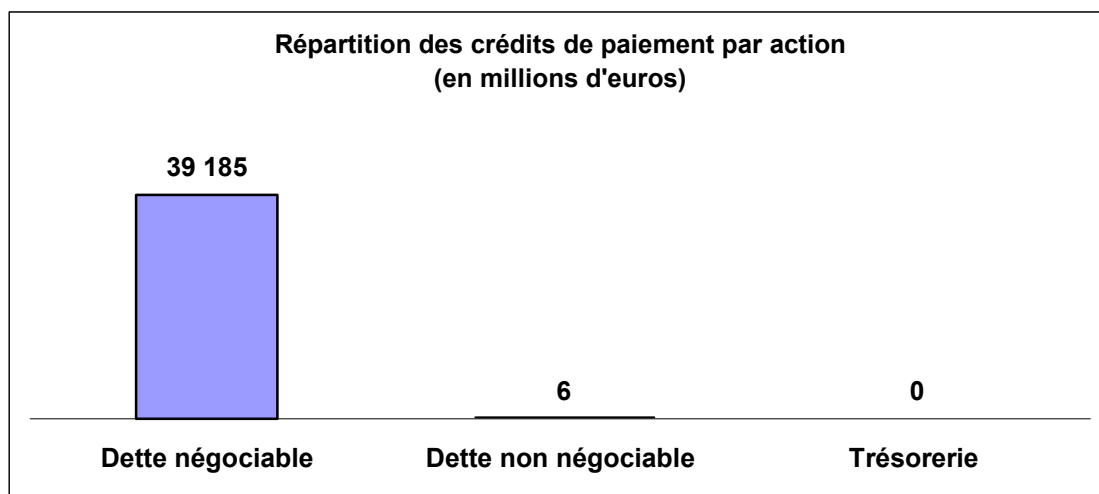
Autorisations d'engagement : 39,2 milliards d'euros
Crédits de paiement : 39,2 milliards d'euros

Le programme « Charge de la dette et trésorerie de l'État » regroupe 95,9 % des crédits de la mission « Engagements financiers de l'État ». Ce programme a pour objet de permettre à l'État d'honorer ses engagements financiers en toutes circonstances, au meilleur coût pour le contribuable et dans des conditions de contrôle maximal des risques financiers et techniques.

1. Présentation du programme et de ses objectifs

Le programme « Charge de la dette et trésorerie de l'État » est constitué de trois actions, relatives à la gestion de la dette négociable, de la dette non négociable et de la trésorerie de l'État :

- l'action n°01 « Dette négociable » représente 99,98 % des crédits du programme « Charge de la dette et trésorerie de l'État » (39 185 millions d'euros). Les crédits inscrits pour cette action sont destinés à financer la charge nette liée à la gestion de la dette négociable de l'État, au moindre coût et dans des conditions de sécurité maximale ;
- l'action n°02 « Dette non négociable », dotée de 6 millions d'euros, finance le remboursement des titres de la dette non négociable, composée de bons du Trésor sur formule et de divers emprunts d'État restés sous forme papier lors de l'opération de dématérialisation de la dette de l'État intervenue en 1984 ;
- l'action n°03 « Trésorerie de l'État » retrace la charge ou l'excédent lié à la gestion de la trésorerie de l'État. Elle représente la différence entre, d'une part, le coût de la centralisation en temps réel de la trésorerie de l'État, des collectivités locales, des établissements publics locaux et nationaux et d'autres correspondants du Trésor et, d'autre part, les recettes tirées du placement de ces fonds sur le marché interbancaire dans des conditions de sécurité maximale, avec l'objectif d'assurer à tout moment la disponibilité des fonds nécessaires à l'exécution des dépenses publiques.



2. Principales orientations pour 2007

Dettes négociables

La gestion de la dette obligataire reste marquée en 2007 par le niveau élevé du besoin de financement de l'État, essentiellement dû, dans un contexte de diminution du déficit budgétaire, à l'amortissement des titres d'emprunt arrivant à échéance en 2007.

La charge d'intérêt est également influencée par la remontée progressive des taux de court terme constatée en 2006.

La progression de la charge de la dette négociable par rapport à la loi de finances pour 2006 (+ 156 millions d'euros) devrait toutefois rester contenue sous l'effet :

- de l'amplification en 2006 des efforts engagés par le Gouvernement pour réduire le niveau d'endettement de l'État ;
- de la politique de gestion active poursuivie par l'Agence France Trésor (AFT) ;
- de la stabilité des taux d'intérêt de moyen et long termes, qui permet le refinancement de la dette dans des conditions encore favorables.

En outre, les excédents prévus sur la gestion de la trésorerie sont imputés de manière conventionnelle sur l'action « Dettes négociables », réduisant d'autant les crédits nécessaires pour financer cette action.

Dettes non négociables

En l'absence d'émissions nouvelles depuis le 1^{er} janvier 1999, date à laquelle les bons du Trésor sur formule ont été supprimés, la gestion de la dette non négociable est aujourd'hui limitée aux opérations de remboursement des titres en capital et en intérêts, ainsi qu'à la comptabilisation des emprunts prescrits.

Les remboursements effectués sont centralisés par l'Agence comptable centrale du Trésor, qui assure un contrôle de la validité des pièces et des opérations retranscrites dans les écritures comptables de l'État.

Trésorerie de l'État

Les charges retracées sur cette action résultent de la rémunération versée à divers déposants au Trésor, notamment des intérêts servis aux banques centrales africaines de la zone Franc sur l'encours de leurs comptes d'opérations. Parallèlement, dans le cadre de sa fonction de trésorier de l'État, l'Agence France Trésor assure le placement des excédents ponctuels de trésorerie disponibles. L'excédent net pour l'État lié à ces opérations est estimé en 2007 à 189 millions d'euros.

3. Efficacité des politiques et efforts de modernisation

Le niveau de la charge nette liée à la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État en 2007 est le résultat de la politique volontariste mise en œuvre par le Gouvernement afin d'assainir les finances publiques et de réduire l'endettement de l'État. Ainsi, l'exercice 2006 a permis d'une part d'intensifier le programme de rachats de dette de gré à gré et par adjudication à l'envers par l'AFT, en application de l'engagement du Gouvernement d'affecter au désendettement la quasi-totalité des produits de cessions, et d'autre part d'améliorer sensiblement le pilotage de la trésorerie de l'État pour éviter tout excédent de trésorerie libre de l'État que la sécurité de gestion de la dette n'exige pas.

La modernisation de la gestion de la trésorerie de l'État s'est ainsi traduite par :

- l'amélioration des remontées d'information à l'AFT ;
- la création de bons à taux fixe et à intérêt précomptés de court terme, permettant à l'État de faire face à tout aléa sur les flux de trésorerie ;
- la recherche d'une meilleure coordination de la gestion de trésorerie entre administrations publiques, avec la création d'un comité interministériel.

Le niveau de la charge nette reflète également la qualité et la modernisation des instruments de gestion des engagements de l'État, qui font de notre dette l'une des dettes souveraines les plus attractives du monde. Pour mémoire, 2006 a été marquée par une nouvelle sélection des spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) et l'établissement d'une nouvelle charte des SVT, ainsi que par la création de nouveaux instruments financiers permettant de répondre aux besoins de l'État et des acteurs de marché (création d'un BTAN indexé sur l'inflation de la zone euro).

Le cap de cette politique sera maintenu en 2007 avec la poursuite de l'effort de désendettement engagé en 2006 et, pour la première fois, un objectif de réduction des dépenses de 1% en volume.

Ministre concerné :

**- Économie, finances et
industrie**